

SEANCE DU 06 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, JOUBERT, GOLFRIN, GALIEN, PETIT, Mmes LEREFIT et GUIDEMANN.

Absentes ou excusées : Mmes REMMMEAU et DESTRUDEL.

Secrétaire de séance : M. JOUBERT

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

N°9/2017 : Poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Monsieur Jimmy NOEL, adjoint technique territorial de 2ème classe prendra fin le 31 juillet 2017. Le Conseil Municipal considérant que Monsieur Jimmy NOEL a parfaitement accompli les tâches qui lui ont été confiées au cours de son contrat, décide de la reconduire dans ses fonctions en tant que stagiaire pour être titularisé ensuite. La durée de son temps de travail est fixée à 5/35ème. Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté nécessaire.

N°10/2017 : Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

Questions diverses :

- Monsieur le Maire donne le compte-rendu des réunions auxquelles il a participé concernant le désherbage des espaces publics.
- Le conseil municipal organise la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles :

1er tour de scrutin – 11 juin 2017

8 h – 11 h 30 : J. BINET, A. PETIT, A. MARGOT
11 h 30 – 15 h : A. JOUBERT, O. GOLFRIN, H. GUIDEMANN
15 h – 18 h : D. DELAMARE, E. LEREFIT, H. GUIDEMANN

2ème tour de scrutin – 18 juin 2017

8 h – 11 h 30 : E. LEREFIT, A. JOUBERT, E. REMMMEAU
11 h 30 – 15 h : D. DELAMARE, A. PETIT, J. BINET
15 h – 18 h : C. DESTRUDEL, A. MARGOT, D. GALIEN